

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1000>



# **Relèvement du plafond TO-DE**

- Sur le web - Flux rss en copie -



Publication date: mardi 30 avril 2024

## **Relèvement du plafond TO-DE**

---

A compter du 1er mai 2024, le plafond de l'exonération totale des cotisations patronales prévu dans le cadre du dispositif applicable pour l'emploi de travailleurs occasionnels agricoles et de demandeurs d'emploi (TO-DE) est porté de 1,20 SMIC à 1,25 SMIC.